

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 janvier 2025, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement 2024-769 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2025 »

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux de taxe foncière et de compensation pour les divers services octroyés par la Municipalité afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2025.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : www.northhatley.org.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 14 JANVIER 2025.

Benoit Tremblay
Directeur général